

Histoire et civilisation de Byzance

M. Paul LEMERLE, membre de l'Institut

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

La question mise au programme était : « Le tournant de l'histoire de Byzance : crise et transformations de l'empire de Basile II à Alexis Comnène ». Il s'agissait, pour cette année et pour l'année prochaine — un sujet aussi vaste ne pouvait être épuisé en un an —, de conduire une enquête collective, qui pourrait se terminer dans l'été de 1973 par un colloque restreint auquel seraient invités un petit nombre de spécialistes étrangers (si le C.N.R.S. en procurait les moyens), et qui aboutirait à une publication elle aussi collective. Le sens de la question posée ressort avec évidence du rapprochement de deux ou trois dates : 1025, mort de Basile II, l'empire byzantin est à l'apogée de sa puissance ; 1071, moins d'un demi-siècle après, est en Occident l'année de la prise de Bari par les Normands, en Orient celle de la bataille de Mantzikert qui ouvre aux Turcs l'Asie Mineure ; 1118, mort d'Alexis Comnène, fin du règne qui a ouvert dans tous les domaines la seconde phase de l'histoire millénaire de Byzance, celle qui s'achèvera en 1453 : le contraste est complet entre la Byzance de Basile II et celle d'Alexis I ou de Manuel Comnène ; le XI^e siècle est un tournant décisif dans l'évolution de l'empire et de ses relations avec le reste du monde, comme dans celle du bassin méditerranéen. Il s'agit de comprendre, sinon d'expliquer, des événements si importants, et peut-être, dans une certaine mesure au moins, l'histoire toute entière de Byzance, car l'époque considérée est une manière de sommet où l'on est bien placé pour observer les deux versants, ce qui a précédé et ce qui va suivre.

C'est probablement ce qu'avaient dans l'esprit les organisateurs du Congrès international des Etudes byzantines tenu à Oxford en 1966, lorsqu'ils mirent à son programme le XI^e siècle. Mais il faut reconnaître qu'à l'exception d'un petit nombre de rapports ou communications, les problèmes fondamentaux ne furent guère abordés, et qu'aucune vue d'ensemble, aucune conclusion importante ne fut dégagée. L'une des principales raisons sans doute est qu'au lieu d'étudier attentivement les sources autres que les trois ou quatre grandes

chroniques (textes juridiques, actes de la pratique, recueils de lettres, chartes de fondation, etc., il est vrai très dispersés, mal connus ou mal édités et d'interprétation difficile), on est souvent parti de points de vue *a priori* (progrès du « féodalisme », épuisement des ressources de l'Etat par les privilèges accordés à des particuliers, conflit entre civils et militaires, etc.). Or toutes ces notions plus ou moins vagues doivent être révisées et systématiquement remises en question. Il convient de considérer Byzance, non plus en elle-même et comme seule maîtresse de son destin, ce que l'on pouvait sans trop de risques faire jusqu'à Basile II (en dépit de phénomènes aussi considérables que l'expansion des Slaves et celle de l'Islam), mais dans un contexte qui la domine et bientôt l'écrase. Et à l'intérieur de ses frontières, ce sont les individus qu'il faut interroger, c'est le concret et le quotidien qu'il faut s'acharner à faire revenir au jour.

On s'est donc, cette année, abstenu de suivre un programme préconçu, qui aurait déformé ou masqué la réalité. On a préféré analyser attentivement un certain nombre de textes, qui permettaient d'aborder autant de problèmes, et de faire le tour de quelques personnages représentatifs.

I. — On a commencé par la *diataxis* de Michel Attaliatè, qui a fourni l'occasion d'examiner la formation et la carrière de l'auteur : d'origine modeste et provinciale, venu à Constantinople pour y faire ses études (*enkyklios paideusis*, rhétorique, philosophie, droit), il fera une brillante carrière dans la magistrature et deviendra l'un des principaux membres du Sénat. Comme tant d'autres, il aura à cœur de fonder un établissement charitable ayant statut de monastère, ce qui était à la fois le moyen de constituer, avec de bonnes garanties, un patrimoine héréditaire procurant des revenus, et celui d'obtenir le salut éternel pour soi-même et pour ses descendants. Mais nous avons cette fois des renseignements exceptionnellement précis sur la constitution et le fonctionnement de cette fondation, et sur les intentions de son auteur.

Il est vrai qu'il ne nous a pas encore été possible d'obtenir une photographie de l'unique manuscrit (Métochion du Saint-Sépulcre, n° 375) de la *diataxis*, et qu'on a dû se contenter de l'édition Sathas (reproduite par Miklosich-Müller), qui appelle vérifications et corrections. On a cependant organisé le commentaire autour des questions suivantes :

a) statut de la fondation, dont Dieu est « l'héritier » et le garant ; précautions prises, pour qu'aucun puissant de ce monde, à commencer par l'empereur, aucun service ou bureau de l'Etat, ne puisse mettre la main sur elle ; elle est sous la protection de l'éparque de Constantinople ; il est significatif qu'Attaliatè entend qu'elle échappe à l'autorité du patriarche de Constantinople, ou de l'évêque de Rhaidestos, où se trouvent pourtant les biens les plus considérables ; bref, le type d'une fondation privée qui doit rester propriété privée ;

b) règles de succession : elles visent à conserver la fondation, qui est un bien patrimonial comme un autre, dans la descendance directe d'Attaliatè, de préférence masculine, la ligne féminine n'étant pourtant pas exclue si la masculine vient à s'éteindre ; en cas d'extinction complète, la fondation prendra le statut de monastère indépendant, l'économe devenant l'higoumène, consacré par l'higoumène du Stoudios ; elle sera alors placée sous « l'éphorie » d'un descendant en ligne collatérale du fondateur ; celui-ci touchera une rente fixe en espèces et en nature, mais ne recevra pas, comme l'héritier en ligne directe, la plus grande part des revenus excédentaires après paiement des dépenses régulières de la fondation ;

c) organisation de l'hospice de Rhaidestos : outre des pauvres, il doit héberger les pèlerins se rendant aux Lieux Saints ; il est d'ailleurs clair qu'au moment où la *diataxis* est rédigée, il ne fonctionne pas encore ;

d) en revanche, le petit monastère de Constantinople est décrit en grand détail ; pas trop riche, il n'abrite que cinq moines, qui devront être eunuques, car l'établissement est situé près de l'agora, voisinage dangereux ; les moines doivent reconnaître l'autorité du descendant en ligne directe d'Attaliatè ;

e) patrimoine d'Attaliatè : il est composé de maisons à Constantinople, d'immeubles et de terrains à Rhaidestos ; les nombreux renseignements que donne Attaliatè, sur la provenance et l'histoire des biens fonciers qui constituent sa fortune, et qu'il lègue en partie seulement à sa fondation (une part restant l'héritage normal de ses descendants), permettent de se représenter la condition économique d'un « bourgeois » de Constantinople appartenant à la magistrature ;

f) dotation de la fondation : analysée en grand détail dans la *diataxis*, elle nous renseigne sur les prix (par exemple, les loyers à Constantinople) ; les indications relatives aux apports possibles des moines montrent comment un établissement de ce type peut recevoir, à côté des donations, des placements en viager, et devenir pour son propriétaire, en l'espèce le descendant d'Attaliatè, une source de revenus. Il nous est d'ailleurs impossible d'évaluer avec quelque précision l'importance de la dotation : on a cru pouvoir proposer, pour la rente annuelle en espèces, un montant de 175 à 200 nomismata, somme toute modeste, sans doute comparable à celui de maintes fondations analogues ;

g) affectation des ressources : sur l'ensemble des revenus, on prélève ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'hospice de Rhaidestos et du monastère de Constantinople ; le reste est pour un tiers mis en réserve, et pour deux tiers devient la propriété personnelle du descendant d'Attaliatè. Celui-ci, véritable propriétaire de la fondation sous condition qu'il observe les dispositions du *typikon*, est donc vis-à-vis d'elle dans la même situation qu'un

charictaire, avec en plus le caractère de bien héréditaire et transmissible en ligne directe : le caractère de « placement garanti » est évident ;

h) les dépenses en espèces et en nature de la fondation sont énumérées avec une minutieuse précision, y compris les distributions aux pauvres, la pension des moines, le nombre de litres d'huile nécessaires pour le luminaire, ou de mesures de blé et de vin employées pour les espèces consacrées. Il est cependant difficile de proposer des évaluations. On a cru pouvoir conclure que le montant des dépenses en espèces correspondait à peu près aux 175-200 nomismata de revenus annuels. Quant aux dépenses en nature, il est probable qu'elles aussi correspondaient approximativement à la production des terres exploitées par des parèques ou des tenanciers, et l'on constate alors que le domaine foncier de la fondation était, non seulement très morcelé, mais d'importance modeste.

Les institutions de ce genre, sûrement très nombreuses dans l'empire au XI^e siècle, auraient pu concourir à la sauvegarde de la petite ou de la moyenne propriété. Ont-elles joué ce rôle ? L'infini détail des mesures édictées par Attaliatè, pour assurer la pérennité de sa fondation, nous a paru démenti par une étude provisoire (la photographie du manuscrit serait ici indispensable) du *brévion* qui est annexé à la *diataxis*. Il est probable qu'Attaliatè est mort vers 1084-1085, et que son fils unique Théodore est mort peu après, et sans enfants. Si bien que quelques années seulement après 1077, date à laquelle fut établie la *diataxis*, a pu jouer la clause qui prévoyait qu'en cas d'interruption de la descendance, la fondation devenait un petit monastère comme tant d'autres, sous la direction d'un higoumène. Il se trouvait alors exposé à toutes les convoitises, et ne dut pas rester longtemps indépendant.

II. — Plusieurs séances ont été consacrées à la personnalité, à la carrière, aux discours de Jean Mauropous. Il est, avec Lichoudis, Psellos et Xiphilin, l'un des membres de ce « savant quatuor » qui sous Monomaque jouit d'une influence considérable, avant de tomber dans une provisoire disgrâce, provoquée par l'opposition de l'aristocratie de naissance et de richesse. On connaît Mauropous par l'éloge que lui a consacré Psellos, qui fut son élève, et qui nous renseigne sur les études de Mauropous à Constantinople, puis sur le métier de professeur privé qu'il exerça longtemps, enseignant principalement la rhétorique, mais aussi la philosophie et les sciences de la nature. On le connaît aussi par ses propres œuvres : sa correspondance ; ses épigrammes, par exemple celles qu'il consacre à sa maison de Constantinople, où il passa la plus grande partie de sa vie, d'abord comme étudiant, peinant nuit et jour sur ses livres, puis comme professeur, enseignant à qui voulait, et souvent gratuitement, le savoir qu'il avait acquis. Nous le connais-

sons encore par les discours officiels, que son talent d'orateur lui avait valu l'honneur de prononcer devant l'empereur dans de grandes circonstances. On a étudié celui qu'il prononça à Saint-Georges des Manganes le 29 décembre 1047, pour célébrer l'écrasement de la révolte de Tornikios. Il est fort intéressant pour l'historien, comparé aux autres récits que nous avons de cet événement (notamment celui de Psellos) : Mauropous était, dans la capitale assiégée, bien placé pour voir et entendre, et non seulement il nous permet de comprendre les causes et le déroulement d'une de ces guerres intestines si fréquentes au XI^e siècle, mais il dépeint le comportement de l'empereur, de la famille impériale, des membres des classes dirigeantes, du peuple, nous rendant sensibles les rapports des diverses couches sociales de la population de Constantinople entre elles et avec le pouvoir. Son discours est au moins aussi intéressant d'un point de vue tout autre : le rôle officiel de la rhétorique, la fonction politique du « discours à l'empereur », élément de la liturgie impériale qui transporte et transpose l'événement dans cet intemporel, où l'ordre garanti par l'empereur légitime est le reflet de l'ordre cosmique fondé par Dieu.

III. — La *diataxis* d'Attaliatè était un bon exemple de fondation privée. On a voulu mettre en parallèle une grande fondation impériale, et on a choisi les Manganes. Ce qu'on nomme ainsi n'a jamais été un arsenal maritime, mais peut-être, à l'origine, l'atelier et l'entrepôt des machines servant à la défense des murailles. Dans son premier emploi bien établi (Vie du patriarche Ignace par Nicétas), « Mangana » désigne la résidence patrimoniale du patriarche Ignace, qui était fils de l'empereur Michel I Rhangabé (811-813). A la mort du patriarche (877), il est probable qu'elle passa dans la possession de Basile I^{er}, qui fonda une « maison impériale » des Manganes, dite peut-être aussi *Néos oikos*, dotée de biens fonciers dont les revenus devaient servir à l'entretien de la table impériale (*Vita Basilii* 337 = Kédrènos II 240). Elle dut dès l'origine avoir à sa tête un *kouratôr* des Manganes (sceaux connus au IX^e siècle ?), peut-être par dédoublement de la charge très ancienne de « grand curateur » des domaines impériaux, qui deviendra plus tard celle d'« économiste des maisons pieuses » : dans le Klétorologion de Philothée (septembre 899) figure le *kouratôr* des Manganes, avec au-dessous de lui les mêmes fonctionnaires que ceux placés sous les ordres du grand *kouratôr*, à l'exception des *xénodoques*.

Pour le X^e siècle, nous avons peu de témoignages, encore qu'il soit certain que l'*oikos* des Manganes continuait d'exister (Léon Grammatikos, 309), comme unité économique, puisqu'il avait un curateur (*Théoph. Cont.*, VI, 397). Mais nous n'en savons guère plus jusqu'à Monomaque, et quand nous retrouvons l'*oikos*, il apparaît qu'il n'a plus, et peut-être depuis longtemps, de lien avec la table impériale. Monomaque y installe, dans les anciens

bâtiments, sa maîtresse la Skléraina, mais entreprend aussitôt dans le voisinage immédiat d'immenses constructions : destinées à la Skléraina ? C'est possible, mais elle fut installée au grand palais, puis mourut, avant leur achèvement. Cet ensemble monumental allait comprendre, au milieu de jardins, l'église Saint-Georges, une résidence impériale, les bâtiments où vont être logées l'Ecole de droit, dont nous parlerons plus loin, et sa bibliothèque, et pour assurer le service du tout, un monastère, auquel semblent avoir été rattachés divers établissements charitables. On souhaiterait que l'archéologie nous renseignât et permît de vérifier, par exemple, l'exactitude de la description de Psellos : seules subsistent des substructions, imposantes il est vrai, mais d'interprétation difficile, encore qu'on reconnaisse une grande église à plan central et un vaste atrium avec phiale, et deux groupes principaux de constructions qui peuvent en gros correspondre au palais et au monastère. Les textes sont moins décevants. Ainsi un chrysobulle de Monomaque, de janvier 1044, pour la Néa Moni de Chio, nous informe avec précision sur une commune de cette île qui était « partagée entre deux sékréta », celui du Génikon et celui des Manganes, c'est-à-dire que la moitié de ses revenus faisait partie de la dotation affectée à l'*oikos* impérial des Manganes. Ainsi encore le cadastre de Thèbes, qui selon son éditeur correspond à la seconde moitié du XI^e siècle, mentionne dans la région un domaine, qualifié *métochion*, qui lui aussi fait partie de la dotation des Manganes. Peu à peu, l'aspect économique de ces sortes de fondations s'éclaire. Ce sont les titres de propriété correspondant à ces biens fonciers que Constantin Lichoudis détenait, vraisemblablement parce qu'il avait reçu les Manganes en *charistikion*, et que l'empereur Isaac Comnène le contraignit à restituer avant d'accepter qu'il devînt patriarche. Plus tard, Botaniate fera donation à Marie d'Alanie du palais et du couvent des Manganes, ainsi que du couvent de l'Hebdomon. A travers ces péripéties, le sort de l'*oikos* est incertain. En fait, il ne dut pas survivre aux démolitions d'Isaac Ange. Sous les Paléologues, on ne trouve plus mention que du monastère et d'un hôpital.

On a complété cette enquête en essayant de rassembler les noms et les titres de fonctionnaires des Manganes, connus par les documents et les sceaux. Ils sont nombreux, et pour la plupart du XI^e siècle. C'est encore un problème que d'expliquer la place prise alors par ce type de *sékréton*, de caractère administratif sans doute, mais surtout économique, qui englobe d'une part une série de dotations et de revenus, d'autre part les organismes (parfois les individus) entretenus par ces dotations et revenus, et qui gère une partie notable des biens de la couronne.

IV. — On a abordé les problèmes sociaux par le biais du Sénat. La qualité de sénateur (ou mieux « sénatorial », *synklètikos*) n'est ni une dignité ni une fonction : elle ne figure ni dans les titulatures, ni sur les sceaux, ni dans

les *taktika* (sauf quelques mentions dans les parties *rédaotionnelles* du klétorologion de Philothée), elle ne donne lieu ni à nomination, ni à promotion. Elle indique l'appartenance à une classe sociale, qui se définit par la place occupée dans la hiérarchie des dignités (*synklètika axiòmata* : dignités donnant l'entrée au Sénat), la limite inférieure communément admise étant la dignité de prôtospathaire (Eustathe, dans la *Peira*, voulant définir la qualité d'épouse de sénateur, qui entraîne certains droits et obligations, dit : « c'est-à-dire épouse d'un prôtospathaire et au-dessus »). Quand Psellos reproche à cet Elpidios qu'il avait choisi pour gendre, et qui se révéla indigne, de « ne pas avoir un genre de vie convenable à un sénateur », il exprime ce caractère de classe, et un esprit de classe.

A l'intérieur du Sénat, on constate une distinction entre « le premier Sénat », « les premiers du Sénat », « le Sénat d'en haut », « l'élite des sénateurs », et le reste. Cela ne correspond pas à un changement dans le rôle politique du Sénat, auquel il n'est fait que rarement allusion, et qui semble n'avoir jamais un caractère de nécessité : dans le cas de succession difficile ou troublée, on peut recourir à lui comme à une sorte de garant de la légitimité ; quand Alexis Comnène veut se justifier d'avoir confisqué une partie du trésor des églises, il le fait devant les chefs de l'Eglise et de l'armée et devant le Sénat tout entier (que pourtant il n'aime pas, et que de tout son règne il ne laisse jouer aucun rôle). En dehors de ces circonstances exceptionnelles, le Sénat est plutôt l'image et le symbole de la couche supérieure de la société byzantine, de la société civile s'entend, par opposition à l'armée et à l'Eglise. Mais cela suffit à lui donner un rôle moral important, et à susciter la convoitise des couches moins élevées. Et c'est une mesure chargée de sens que cette « ouverture du Sénat » à laquelle procéda Monomaque. Nous la connaissons notamment par Psellos (*Chronographie*, I, 132 Renauld et *passim* ; oraison funèbre de Xiphilin, 430-431 Sathas ; lettre n° 129 Kurtz-Drexl ; etc.) : il déplore que Monomaque, bouleversant la hiérarchie des honneurs, ait fait entrer dans le Sénat la foule de l'agora et des carrefours ; qu'il ait cessé de considérer, pour l'accès au Sénat, la naissance (*généalogia*) et l'appartenance à une famille sénatoriale ; et que sous son règne, on ait vu ainsi apparaître quantité de « nouveaux sénateurs ». Il est cependant possible que l'absence de certains insignes, ou moins de somptuosité dans le vêtement, les ait distingués des anciens, devenus peut-être le « premier Sénat » (cf. dans la lettre n° 129, les *néoi synklètikoi astauroi kai ablattoi*).

C'est la même conséquence, une « démocratisation » du Sénat, qu'aura l'attitude de Michel VI : au témoignage de Kédrènos, il préférerait recruter les titulaires des hauts postes de l'administration, non plus parmi les sénateurs, mais parmi les gens des bureaux ; or cela conduisait, indirectement, à faire entrer ceux-ci dans le Sénat. Ce n'est pas un hasard si nos sources

signalent à ce moment une violente opposition entre la classe sénatoriale et la classe militaire (selon Kédrénos, Michel VI avait favorisé l'hostilité de la première pour la seconde). Et si l'avènement d'Isaac Comnène, empereur militaire, brève préfiguration de la dynastie des Comnènes, va de pair avec un abaissement du Sénat : le tableau fait par Psellos des sénateurs craintifs, qui dansent d'un pied sur l'autre devant Isaac, est une des bonnes pages de la *Chronographie*. Mais ce ne fut qu'un court temps mort dans une évolution qui repart de plus belle avec Constantin X. Cet empereur, nous dit Psellos, jeta bas le mur qui se dressait encore entre la classe bourgeoise de la capitale (*to politikon génos*) et la classe sénatoriale, et rapprocha ce qui était encore séparé : entendons que la classe des gens d'affaires, après celle des gens de bureau, envahit le Sénat. C'est bien pourquoi, à propos de Botaniate (qui pensait perdre dans l'opinion le révolté Bryennios en l'accusant d'être un ennemi du Sénat), et de sa générosité envers les sénateurs, Attaliatè déclare que ceux-ci se comptaient « par myriades ».

La réaction se produisit quand, avec Alexis I^{er}, arriva sur le trône de Byzance la dynastie militaire des Comnènes. Zonaras nous dit qu'Alexis I^{er} n'accorda ni honneurs ni attention aux sénateurs, et Anne Comnène nous le confirme par son silence sur le Sénat. C'est pourtant à cet empereur que nous devons une Nouvelle qui nous apprend beaucoup (Zépos, *JGR*, I, 645). Devant l'éparque de Constantinople avait été porté un différend, qui opposait à ses oncles la veuve d'un commerçant prénommée Anne, et il fallut recourir à la procédure du serment. Au moment de le prêter, les oncles prétendirent qu'ils avaient le droit de le faire à leur domicile, *parce qu'ils étaient sénateurs*. Anne objecta qu'ils devaient le faire publiquement, *parce qu'ils étaient gens de commerce*. Ce cas, jugé difficile, fut soumis à l'empereur, qui trancha : les sénateurs prêtent serment à leur domicile, à la condition qu'ils n'appartiennent pas à un corps de métier soumis à l'autorité de l'éparque, et qu'ils aient respecté la grandeur de leur dignité ; ceux qui ont préféré le gain et les affaires perdent ce privilège, et prêtent serment en public, comme ceux qui ne sont honorés d'aucune dignité. Ce qui met en évidence : la montée d'une classe marchande, et ses prétentions sociales ; l'entrée de cette classe dans le Sénat, et son incomplète assimilation aux vieilles familles sénatoriales ; enfin l'attitude réactionnaire des Comnènes, méprisants pour ceux qui recherchent le gain.

Ainsi l'ancien Sénat, recruté d'après la naissance, avait dû s'ouvrir à la classe des fonctionnaires de l'Etat, instruits et compétents, et à celle des marchands riches : des mouvements sociaux profonds ont donc affecté Byzance au XI^e siècle. Nos sources en mettent les manifestations, les progrès, au compte de tel ou tel empereur : ceux-ci n'ont fait, en réalité, qu'enregistrer, ou favoriser, une évolution qu'ils n'ont point provoquée, et qui n'est qu'un aspect d'un phénomène plus général. Sous les empereurs « civils »,

Byzance marchait dans le même sens que d'autres pays méditerranéens, que l'Occident, que les *villes* d'Occident, et pour les mêmes raisons, essentiellement *économiques*. Comme ailleurs, cela a provoqué des conflits, mais ils se résolvent ici à l'opposé de ce qui se passe ailleurs : le triomphe des Comnènes coïncide avec un coup d'arrêt, et par là marque une coupure dans l'histoire de Byzance, qui manque un tournant décisif et ne s'en relèvera pas. Pour quelles raisons ? Il y en a qui sont propres à Byzance : on devra encore approfondir les conditions dans lesquelles une classe de grands propriétaires terriens s'est identifiée à une classe militaire, puis l'a emporté sur la classe urbaine (voire : constantinopolitaine) des marchands et des administrateurs. Mais il y en a qu'il faut chercher hors des frontières de Byzance. On a reproché aux empereurs civils d'avoir « démobilisé » l'empire (ainsi l'explication inepte, par les chroniqueurs du temps, de la prétendue dissolution de l'armée d'Ibérie), alors qu'avec plus de raison on leur eût reproché de ne pas faire, quand les frontières de l'empire paraissaient enfin après tant d'années de guerre assurées, une politique de paix. Mais qui pouvait prévoir l'assaut multiforme de l'Occident (les Normands, les grandes villes marchandes d'Italie, les croisades), dont les effets se conjuguèrent en Orient à ceux de l'irrésistible assaut des Turcs ?

V. — Dans une société qui se transforme, les problèmes de l'enseignement ont d'autant plus d'intérêt que l'éducation et la culture sont davantage liées à la notion de classe sociale. Il en était ainsi au x^e siècle, lorsque la correspondance du « professeur anonyme » nous renseignait sur les écoles moyennes, et lorsque Constantin VII procédait aux nominations dans les quatre chaires de l'École supérieure d'État (philosophie, rhétorique, géométrie, astronomie), à la tête de laquelle se trouvait le *kathègètès tôn philosophôn* Constantin. Nous manquons de renseignements pour les grands règnes militaires, Phocas, Tzimiskès, Basile II. Ce n'est pas une raison pour croire Anne Comnène lorsqu'elle déclare (*Alexiade*, V, 8, 2) qu'il fallut attendre jusqu'à Monomaque, pour ne point dire jusqu'à Alexis Comnène, pour voir reflourir la culture. Mais il est vrai que c'est à partir de Monomaque que nos informations deviennent abondantes, sinon claires.

On a rassemblé celles qui se rapportent aux écoles « moyennes » : Chalkoprateia, Saint-Théodore de Sphorakios, Diakonissa, Saint-Pierre, pour lesquelles nous connaissons, dans l'ordre descendant de la hiérarchie, des *maïstôres*, des *prôximoi*, des *grammatikoi*. Particulièrement intéressante, mais difficile à interpréter, est la lettre de Psellos n° 168 Sathas, adressée au *maïstôr* des Chalkoprateia, qui avait refusé une gratification en espèces (*ta argyra tou klêtoriou*) qu'il jugeait insuffisante, et que Psellos semble avoir eu la charge de distribuer, nous ne savons à quel titre (comme « hypatos des philosophes » ?). Importante encore la lettre de Psellos n° 162 Kurtz-

Drexl, « de la part de celui qui était alors *maïstôr* de la Diakonissa, au patriarche, pour lui demander l'école de Saint-Pierre » : elle nous apprend qu'il existait une hiérarchie des écoles, et que les nominations, au moins au poste de *maïstôr*, dépendaient du patriarche, ce qui est nouveau par rapport au siècle précédent. Très intéressant enfin est l'éloge funèbre, par Psellos encore (Sathas, M B, V, 87 sq.) de Nicétas, *maïstôr* de l'école de Saint-Pierre : il nous renseigne sur les disciplines dites « orthographe », « grammaire », « rhétorique » ; il pose aussi la question de la séparation, s'il y en a encore une, entre les enseignements de type « moyen » et de type « supérieur », lorsqu'il met en parallèle le *thronos*, ou chaire magistrale, de grammaire ou rhétorique d'une part, occupé par Nicétas, de philosophie de l'autre, occupé par Psellos, et laisse entendre que les deux maîtres ont les mêmes auditeurs.

C'est principalement sur ce texte qu'on se fonde pour affirmer que deux « Facultés », de philosophie (Psellos) et de rhétorique (Nicétas), ont été réorganisées par Monomaque, restes de l'Ecole d'Etat de la Magnaure fondée par Bardas et encore attestée sous Constantin VII. Mais où seraient alors donnés les enseignements scientifiques, de géométrie, d'astronomie ? Peut-on, d'autre part, mettre sur le même plan l'enseignement donné par Nicétas, *maïstôr* de l'Ecole de Saint-Pierre, et celui de Psellos ? Faut-il admettre que la barrière est tombée entre les écoles « moyennes », celles du moins du plus haut niveau, Saint-Pierre par exemple, et l'ancienne Ecole supérieure d'Etat aux quatre disciplines, et que la transition est maintenant insensible ? C'est, en fait, le problème du contenu exact de ce titre fameux de « consul des philosophes » porté par Psellos, qui demeure encore mystérieux. Le texte le plus sûr reste le passage d'Attaliatè (p. 21, l. 15 sq.), disant que Monomaque, débarrassé des guerres extérieures et intestines, fonda l'Ecole de droit dont nous allons parler, mais ne se désintéressa pas de la « philosophie », et nomma « *proédros* des philosophes » l'homme le plus savant du temps (à savoir Psellos). Faut-il entendre que, comme le titulaire de la chaire de philosophie au temps de Bardas ou de Constantin VII, il était à la tête de l'Ecole supérieure d'Etat ? Ce n'est pas démontré. La lettre de Mauropous n° 122 Lagarde, où il parle d'un *didaskalikos thronos* que Monomaque lui avait confié, de son auditoire, dont il est enchanté, et de la « philosophie » — mais au sens précis, ou bien dans un sens large ? — n'est assurément pas claire. Et pas davantage le titre de « *hypatos* des philosophes » (le même que le *proédros* d'Attaliatè) que de nombreux textes donnent à Psellos, puis à Jean Italos, puis à Théodore Smyrniaios, et qui subsistera, mais vide de tout contenu réel, jusque dans le traité des Offices du pseudo-Kodinos. On s'est demandé s'il fallait chercher un rapport entre tous ces « philosophes » et le nouveau Sénat, largement ouvert, car il semble que l'expression « philosophes du Sénat » ait été employée.

Il conviendra, pour tenter de mieux comprendre, d'examiner plus complètement qu'on n'a pu le faire les témoignages relatifs à la formation de quelques grands esprits de ce temps. Le plus notable tient sans doute dans les pages que Psellos, dans sa « Chronographie », a consacrées à sa propre formation : encore doit-on remarquer qu'en dehors de l'opposition un peu simpliste rhétorique-philosophie, et de l'admiration qu'elles expriment pour Proklos auquel Psellos semble avoir beaucoup emprunté, elles mêlent toutes choses sans nous éclairer vraiment sur la formation que reçut ou se donna Psellos et sur les programmes d'études de son temps, moins encore sur son activité de professeur. A ce dernier point de vue, il faut encore étudier de près, dans la vieille édition de Boissonade (1838), les lettres d'admonition qu'il adresse à ses élèves ou disciples, encore que de prime abord on soit déçu, car on y parle surtout d'auditeurs qui manquent les cours ou arrivent en retard, et fort peu du contenu de l'enseignement.

Si bien que dans ce monde des Ecoles, l'institution la mieux connue, pour le XI^e siècle, est l'Ecole de droit fondée par Monomaque. On a commenté la Nouvelle de cet empereur qui crée la fonction et le titre de nomophylax ou « didascale des lois ». L'Ecole est installée aux Manganes, à l'ombre du monastère. Elle comporte une bibliothèque, avec un bibliothécaire. Le nomophylax, à savoir Jean Xiphilin, entre à ce titre au Sénat avec un rang élevé. Jouissant d'un bon traitement et d'avantages divers, il doit chaque jour dispenser gratuitement son enseignement à tous, riches et pauvres. La nouveauté est donc que l'enseignement juridique est désormais assuré et contrôlé par l'Etat, alors qu'auparavant les professions intéressées, notaires, avocats, juges, organisaient elles-mêmes l'enseignement de formation qu'elles jugeaient bon. Mais le plus remarquable, et que souligne la Nouvelle, est que cet enseignement dépassait le cadre professionnel, et préparait à toutes les formes du service de l'Etat : Monomaque promet aux anciens élèves de l'Ecole de droit des postes avantageux de responsabilité et de commandement. La portée sociale de la nouvelle institution est donc considérable, et va *dans le même sens* que « l'ouverture du Sénat » dont nous avons parlé. Il est d'autre part intéressant de rappeler que l'inspirateur et le rédacteur de la Nouvelle est Mauropous (épigramme n° 94 Lagarde) : or il fait dire à l'empereur (§§ 17-18) que l'enseignement du droit ne doit pas tomber dans les mêmes errements et la même décadence que les autres *mathèmata*. Avait-il aussi le projet de réformer ceux-ci ? Faut-il placer dans ce contexte la nomination de Psellos comme *proédros* ou *hypatos* des philosophes ? Et une réorganisation de l'enseignement « supérieur » a-t-elle suivi ? Nous n'en avons aucun témoignage explicite.

On a dû remettre à l'an prochain l'examen de la formation, de la carrière et des œuvres de Cérulaire, de Lichoudis, de Xiphilin. Mais deux de nos collègues, professeurs à l'EPHE, qui ont bien voulu suivre la conférence,

ont exposé les premiers résultats de recherches personnelles, qu'ils poursuivront, sur deux grandes questions qui intéressent notre enquête. La première est celle de la place occupée, à notre époque, dans la culture et dans l'histoire des idées, par Jean l'Italien, et de la signification du procès d'hérésie qui lui fut intenté. La seconde, qui est au centre de toute l'histoire économique du XI^e siècle byzantin, est celle de la dévaluation de la monnaie d'or, dont il apparaît déjà que l'explication n'est pas de celles que l'on donne d'ordinaire.

Un séminaire restreint a été consacré, chaque lundi, à préparer l'édition du tome second des *Actes de Lavra*. La publication des Archives de l'Athos se développe, en effet, de façon très satisfaisante : on peut d'ailleurs considérer que, grâce aux missions accomplies dans les monastères athonites, et à l'activité d'une équipe excellente, la quasi totalité des archives byzantines encore conservées dans ces monastères se trouve, maintenant, en bonnes photographies, au Collège de France.

Le professeur, responsable de l'E.R.A. n° 64, a demandé et obtenu la transformation de cette formation de recherche en Laboratoire associé : le L.A. n° 186, « Histoire et civilisation de Byzance », dont le siège est au Collège de France, a fait l'objet d'un contrat d'association passé entre le C.N.R.S. et le Collège de France, pour quatre années, à dater du premier janvier 1972. L'ancienne R.C.P. n° 94, « Archives de l'Athos », est incorporée au nouveau L.A. On espère que le Centre de recherche, ainsi réorganisé, obtiendra des moyens mieux adaptés à l'ampleur de son programme, et au nombre croissant de ses collaborateurs. On se félicite, d'autre part, que la « Bibliothèque byzantine » rattachée à l'ancienne Ecole des Langues orientales (Institut national des Langues et Civilisations orientales), installée à ce titre rue de Lille jusqu'en 1971, puis entreposée dans des magasins provisoires, ait pu être « mise en dépôt » dans des locaux que le Collège de France a aménagés à cet effet : en rapprochant le L.A. 186, avec sa propre bibliothèque et ses collections de documents, et la Bibliothèque byzantine, le Collège de France met à la disposition des byzantinistes un centre de travail très bien équipé.

Le professeur a continué à diriger divers travaux et publications, et il a participé, comme rapporteur ou comme président, à six soutenances de thèses. Il a assuré la présidence du Comité de direction de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, et s'est particulièrement intéressé à la Section grecque de cet Institut. Il a pris part, comme président de l'Asso-

ciation internationale des Etudes byzantines, au xiv^e Congrès international de ces Etudes, à Bucarest, en septembre 1971. Il a fait, sur invitation, un séjour de deux mois à la Fondation byzantine de Dumbarton Oaks (Washington), en octobre-décembre 1971, et y a donné une conférence et participé aux activités de la Fondation. Il a assisté au colloque organisé par l'Association pour l'avancement des études islamiques, au Collège de France, en février 1972, et a présidé la séance de clôture.

Il a été élu membre de « The Mediaeval Academy of America » (1972).